



Commerce équitable

Le contrôle et la certification des producteurs et des acteurs économiques

Max Havelaar Belgique, mars 2008

SOMMAIRE

FLO international, FLO-cert, Max Havelaar : Qui fait quoi ?.....	3
FLO-Cert et Max Havelaar Belgique, garants du commerce équitable : le contrôle	5
ISO 65 : la reconnaissance internationale de l'indépendance du contrôle	6
La certification des producteurs : un parcours très encadré	7
Contrôle des marques : 70 points passés au crible	9
Foire aux questions	11

FLO INTERNATIONAL, FLO-CERT, MAX HAVELAAR BELGIQUE : QUI FAIT QUOI ?

I. FLO International :

Définir les standards et accompagner les producteurs

Fairtrade Labelling Organisations International (FLO), au statut d'asbl, fédère 20 organismes nationaux de labélisation actifs dans 21 pays (comme Max Havelaar Belgique) et trois réseaux de producteurs qui représentent les organisations de producteurs certifiées Fairtrade en Amérique Centrale et Latine, en Afrique et en Asie.

Définition des standards

Les standards qui définissent les règles du commerce équitable sont développés de manière générique et de manière spécifique pour chaque produit. Ils sont adoptés par une assemblée de représentants de producteurs, d'acteurs économiques et d'organismes nationaux de labélisation, tels que Max Havelaar. Tous les standards se trouvent sur le site de FLO : www.fairtrade.net

Développement de standards pour des nouveaux produits

Etudes, identification des producteurs

Appui au renforcement des organisations de producteurs

- Accompagnement des producteurs via des bureaux régionaux de FLO au Sud.
- Appui à la structuration d'organisations nationales et internationales.
- Rencontres bisannuelles par continent.
- Mise en relation avec des ONG à même de répondre aux besoins des organisations en matière d'amélioration de la qualité, de commercialisation, de comptabilité, d'organisation interne

II. FLO-Cert : contrôler et certifier

FLO-Cert a un statut de société privée à responsabilité limitée. FLO-Cert a reçu officiellement l'accréditation ISO 65 (ou norme EN 45011 en droit européen) s'appliquant aux organismes de certification.

Certification des producteurs

- Inspection annuelle des coopératives et plantations sur la base des standards internationaux.
- Décision de certification par un comité de certification multipartite neutre composé de représentants des producteurs, des importateurs et d'organismes nationaux de labélisation.
- Décision de certification ou de retrait de celle-ci.

Agrément des acteurs économiques

- Audits des importateurs, exportateurs, transformateurs
- Contrôles physiques au minimum tous les 18 mois et enregistrement des déclarations trimestrielles.
- Contrôle des flux : vérification que les quantités vendues sont égales aux quantités achetées, que la prime a bien été versée.

III. Max Havelaar Belgique

1. Asbl Max Havelaar: promouvoir le commerce équitable

À l'instar de 19 autres organismes de labélisation, l'association sans but lucratif Max Havelaar Belgique représente le label au plan national.

Information et sensibilisation du public

- Information du public sur les conditions de travail et sur la vie des producteurs, le commerce équitable et son impact.
- Plaidoyer pour un commerce international plus juste.

Appui aux producteurs

- Mise en relation des producteurs et des acteurs économiques industriels.
- Conseil aux producteurs pour une meilleure connaissance du marché belge.
- Développement de nouvelles filières équitables labélisées.

2. La société coopérative Max Havelaar Labeling Belgium :

Audit/certification et croissance du volume des produits labélisés sur le marché belge

Motiver, suivre et appuyer les acteurs économiques

- Analyse des marchés et des productions.
- Conseil et sensibilisation des importateurs, des transformateurs, des marques et des distributeurs.
- Suivi et appui des acteurs économiques : importateurs, transformateurs, détenteurs de licence (les marques)
- Rôle de facilitateur entre les marques et les distributeurs

Certification & Audit

- Audit des *détenteurs de licence* sur **70 points de contrôle** depuis l'importateur jusqu'au consommateur final : gestion des stocks et des emballages, facturation des volumes achetés et vendus en commerce équitable (voir page 9).
- **Tous les 3 mois, un audit administratif des échanges commerciaux est réalisé.** Le but est de répondre à la question suivante : qui a vendu combien à qui ? La traçabilité d'un produit labélisé Max Havelaar est donc entière.
- Octroi ou retrait de la certification permettant l'utilisation du label, sur base des résultats des audits.
- C'est l'asbl Max Havelaar qui a la responsabilité finale en cas de litiges (litiges liés à la certification/suspension /décertification)

FLO-CERT ET MAX HAVELAAR BELGIQUE, GARANTS DU COMMERCE ÉQUITABLE : LE CONTROLE

S'assurer que les bénéfices du commerce équitable sont bien utilisés pour un développement économique et social dans les pays du Sud : c'est dans ce but que le label Max Havelaar s'est doté d'un système de certification et de contrôle indépendant ; FLO-Cert.

FLO-Cert offre aux consommateurs la garantie d'une certification et d'un strict contrôle des critères du commerce équitable. Comme tout organisme de certification, FLO-cert agit conformément à la norme internationale ISO 65 (voir page 6).

Au niveau international, 632 organisations de producteurs et 840 acteurs économiques industriels sont contrôlés par FLO-Cert.

FLO-Cert certifie les organisations de producteurs et agréé les acteurs économiques : exportateurs, importateurs, fabricants... Il détecte les rares manquements graves comme les plus fréquentes « marges d'amélioration », grâce à une méthodologie de contrôle affinée et un réseau d'inspecteurs sur le terrain :

- *Les 632 organisations de producteurs* sont visitées une fois par an. Une visite dure entre 3 et 10 jours suivant la taille de l'organisation. L'inspecteur vérifie en tout **250 points de contrôle**, allant de l'utilisation des bénéfices du commerce équitable au fonctionnement démocratique de l'organisation en passant par la non-utilisation des 118 pesticides interdits et de semences OGM.
- *Les acteurs économiques tout le long de la filière d'approvisionnement, jusqu'aux importateurs* en Belgique compris, sont également visités au minimum tous les 18 mois.

Max Havelaar Belgium srl prend le relais de FLO-Cert sur le territoire belge entre l'importateur et le consommateur final avec des visites espacées au maximum de 18 mois.

Ces contrôles permettent donc d'affirmer au consommateur deux points essentiels : un emballage avec le label Max Havelaar contient bien un produit issu du commerce équitable et le prix du commerce équitable a bien été payé au producteur.

Les contrôles donnent lieu, le plus souvent, à des **actions correctives**, ajustements nécessaires à une meilleure application des standards. Au pire, la « **décertification** » **provisoire ou définitive** est décidée.

ISO 65 : LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE L'INDEPENDANCE DU CONTROLE

Les consommateurs doivent pouvoir faire confiance aux contrôles réalisés par les organismes de certification. Depuis sa création, FLO-Cert a adapté son organisation pour être à 100% en conformité avec la norme internationale ISO 65. Cette norme définit les conditions de transparence et d'indépendance pour les organismes certificateurs. L'accréditation ISO 65, certifie donc l'indépendance de FLO-Cert, l'impartialité et l'efficacité de ses contrôles, autant que la transparence de son activité.

Que signifie une certification ISO 65 ?

Etre accrédité ISO 65 signifie que l'organisation indépendante DAP¹ (équivalent de BELAC en Belgique) confirme que FLO-Cert adhère aux règles internationales de qualité en matière de certification. Cette confirmation contribue à la crédibilité du système de certification du commerce équitable.

Son attribution valide un travail de structuration très important. Toutes les procédures de certification se sont mises en place suivant cette norme. Créée en 2003, Flo-Cert est devenu le premier certificateur au monde de développement socio-économique.

Pour obtenir l'accréditation, FLO-Cert a apporté des garanties concrètes et évaluables sur six points essentiels :

- **Indépendance** : le bureau de certification doit être indépendant de toute pression extérieure pouvant influencer une décision de certification.
- **Transparence** : les règles sont précises et systématiquement publiées (www.flo-cert.net).
- **Qualité** : existence d'un système de gestion de la qualité appuyé par des audits internes réguliers de toutes les procédures de contrôle et de certification.
- **Égalité de traitement** : toutes les organisations de producteurs et les acteurs économiques peuvent être candidates à la certification sous les mêmes conditions pour un seul système de certification
- **Fiabilité** : il existe un système de gestion des risques. Il n'y a pas de certification sans conformité complète à chaque étape.
- **Confiance** : des audits externes sont conduits pour s'assurer que tous ces principes et procédures sont respectés.

Sur la base des rapports des inspecteurs, les décisions de certification sont prises collégalement :

Comité de certification FLO-Cert pour les producteurs
Deux représentants des producteurs
Deux représentants des acteurs commerciaux
Un expert extérieur
Deux représentants des organismes de labélisation

¹ Deutsche Akkreditierungs system Prüfwesen GmbH, organisme allemande et membre de la German Accreditation Council (DAR).



LA CERTIFICATION DES PRODUCTEURS : UN PARCOURS TRES ENCADRE

S'assurer que les bénéfices du commerce équitable sont bien utilisés pour un développement économique et social : c'est dans ce but que le label Max Havelaar s'est doté d'un système de certification et de contrôle indépendant.

Les employés de FLO-Cert sont un peu les anges gardiens du label Max Havelaar . Cette société a été créée par la fédération internationale FLO, afin de garantir une certification et un contrôle conforme aux exigences de transparence et d'indépendance de la norme internationale ISO 65 (voir ci-dessus). Ainsi, l'instance de contrôle est distincte des instances qui définissent les standards. Pour ainsi dire, le « judiciaire » est séparé du « législatif ».

Candidatures

Le rôle du « judiciaire », c'est de vérifier que les bénéfices du commerce équitable sont bien utilisés pour un développement économique et social. Car même si le système fonctionne bien, sur les 632 organisations de producteurs, les dérives ne sont pas chose impossible. Le travail de FLO-Cert est donc de détecter tant les manquements graves que, plus fréquemment, les « marges d'amélioration », grâce à une méthodologie de contrôle de plus en plus affinée. Lorsqu'une organisation de producteurs ou une plantation souhaite être certifiée, elle remplit un dossier complet de candidature. FLO-Cert cherche d'abord à comprendre si les « pré-conditions » sont réunies : transparence de gestion et démocratie dans les coopératives, formation d'un comité paritaire pour les plantations, absence d'utilisation des produits chimiques interdits... « Nous ne cherchons pas à tout leur faire réinventer », explique Maïke Höpken, en charge du traitement des candidatures. « Mais si par exemple ils ne tiennent pas de compte-rendu d'assemblée générale, nous leur demandons de le faire. »

Quand l'organisation a fourni ces informations préliminaires, l'un des inspecteurs mandatés par FLO-Cert procède à une inspection initiale sur le terrain. Pendant cinq à dix jours, suivant une procédure précise, il visite les lieux, audite les comptes, s'entretient avec les producteurs ou les travailleurs.

Comité de certification

Sur la base de son rapport, la décision reviendra au directeur de FLO-Cert, en concertation avec un comité de certification où sont représentés les producteurs, les acteurs commerciaux, des experts extérieurs et les organismes de labélisation comme Max Havelaar Belgique.

Le comité examinera de nombreux paramètres, mais privilégiera les structures saines : « La première garantie qui nous semble importante, c'est que les producteurs aient le contrôle de leur organisation », estime Evi Mateboer, analyste de certification.

Le commerce équitable se veut dynamique et non statique : il est le début d'une dynamique de développement, et non une réalité figée. Ainsi, aux critères « minimum » s'ajouteront, trois ans plus tard, des critères « de progrès » que les acteurs devront suivre pour conserver leur certification. Entre-temps, des inspections de suivi permettront le passage en douceur d'un stade à l'autre. « Il y a parfois des problèmes, mais nous sommes là pour les identifier et permettre de les résoudre », rappelle Uriel Barrantes, analyste de certification.

Dans ce cas, les coordinateurs locaux de la fédération FLO prennent le relais des inspecteurs de FLO-Cert pour épauler les organisations de producteurs dans leur démarche.

Actions correctives

Ainsi, les cas de non-respect des standards la plupart du temps « mineurs », et « majeurs » dans un petit nombre de cas sont mis en évidence. « Quand un problème survient, il touche souvent au même domaine, remarque Evi Mateboer. Il arrive que les producteurs aient du mal à gérer la prime de développement et à mettre en place pour elle des systèmes séparés de comptabilité. »

Si la non-conformité est « mineure », le comité de certification préconise des « actions correctives » qu'elle doit mettre en oeuvre dans un délai imparti. Un réseau d'appui constitué par les coordinateurs de FLO et des réseaux d'ONG peuvent les y aider.

Dans les cas les plus préoccupants d'une non-conformité « majeure » (travail forcé, non-redistribution de la prime, utilisation d'OGM...), le certificat peut être suspendu, et l'organisation être provisoirement contrainte de cesser de vendre via le label jusqu'à ce qu'elle ait résolu le problème. Mais la sanction ultime est simplement la «décertification», ce qui est arrivé dans environ 2% des cas les dernières années.

CONTROLE DES MARQUES : 70 POINTS PASSES AU CRIBLE

Nous avons expliqué comment les organisations de producteurs étaient certifiées et contrôlées afin qu'elles appliquent les standards du commerce équitable au service d'un réel développement. Les contrôles ne s'arrêtent pas là. Quand un produit sort d'une coopérative certifiée, l'échange commercial ne fait que commencer. Arrivé au Nord, il passe par un ou plusieurs acteurs économiques : importateur, fabricant, distributeur... Afin que l'emballage qui porte le label contienne bien un produit issu d'un producteur certifié, FLO-Cert envoie des inspecteurs qui vont effectuer des contrôles annuels chez chacun d'entre eux, jusqu'au niveau des importateurs. Max Havelaar Belgique srl prend ensuite le relais des contrôles chez les transformateurs jusqu'au client final. Ce travail est sous-traité à Certysis (nouveau nom d'Ecocert Belgique), une organisme de contrôle indépendant. Ainsi, c'est toute la chaîne qui est auditée.



Une fois tous les 18 mois tout au plus, un inspecteur (Certisy) engagé par Max Havelaar Belgique srl se rend, sur rendez-vous, chez chaque acteur économique, afin de mener un audit où 70 points précis seront passés au crible.

L'inspecteur examine d'abord les registres et les historiques répertoriant les flux de marchandises. L'opérateur a-t-il une procédure écrite pour la réalisation d'inventaires permettant d'enregistrer le stock de produits du commerce équitable ?





Le contrôle se poursuit sur le site de production afin de suivre la marchandise de son entrée à sa sortie, en passant par sa transformation.



Toutes les mesures possibles ont-elles été prises pour s'assurer que les stocks de produits du commerce équitable sont séparés des autres lots ?



Les échantillons authentifient que le suivi fait par l'entreprise correspond à une facture donnée. Le contrôleur vérifie ce suivi, afin que les chiffres déclarés de l'achat au stock, et du stock à l'échantillon soient cohérents.



Les factures distinguent-elles clairement les produits du commerce équitable des produits conventionnels ?



Le stock enregistré et déclaré est-il conforme avec les résultats de l'inventaire physique ?



Les quantités d'emballages utilisés portant le logo Max Havelaar correspondent-ils aux ventes déclarées ?



Sur le lieu de stockage avant expédition, l'inspecteur contrôle l'étiquetage et l'emballage des produits.

Une fois l'audit terminé, l'inspecteur rédige un **rapport de clôture** en présence du représentant de l'entreprise concernée. Sur la base de ce rapport synthétique, l'auditeur écrit un rapport détaillé de la visite dont il renvoie une copie à l'entreprise. Celle-ci fait ses commentaires et définit les actions qu'elle compte mettre en place pour remédier aux points qui peuvent poser problème. C'est sur cette base qu'il y a renouvellement ou non de l'agrément, et donc du renouvellement du droit d'utilisation du logo Max Havelaar sur ses produits.



FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CERTIFICATION DU LABEL MAX HAVELAAR

FLO et FLO-Cert : quels gages d'indépendance ?

Conformément à la norme ISO65, les statuts de FLO-Cert comprennent des procédures de confidentialité. Les conseils d'administration sont distincts. FLO a un droit de regard sur les orientations stratégiques de FLO-Cert (par exemple, est-ce que FLO-Cert va aussi certifier des produits bio ?), mais n'a pas son mot à dire sur l'opérationnel et les décisions de certification.

Peut-on vraiment parler de label à propos de Max Havelaar ?

Deux éléments définissent un label : un cahier des charges précis et des contrôles indépendants.

La définition commerciale du label est la suivante : « Marque collective exprimée sous la forme d'une inscription, d'un signe ou d'un logo apposé sur un produit et qui atteste que ce dernier possède un certain nombre de qualités et de caractéristiques » (Dictionnaire de mercatique de J.C Gilardi, M. et J.L Koehl). En Europe, de nombreux « labels » répondent à cette définition. Pour le consommateur, l'important est de savoir deux choses : quel cahier de charges derrière ce label et quel contrôle ? Max Havelaar s'efforce de donner un maximum de garanties sur ces deux points.

Pourquoi les producteurs doivent-ils payer leur certification ?

Les organisations de producteurs paient pour leur certification un montant qui couvre les coûts de l'inspection initiale. Ensuite, elles paient les visites de contrôle annuelles dont le coût dépend de leur taille. C'est la norme ISO 65 qui l'impose. Cette exigence garantit une égalité de traitement entre tous les candidats à la certification et l'indépendance de la procédure. Depuis la mise en place de ce système il y a deux ans, FLO-Cert a pu améliorer la qualité et l'opportunité de ses services de contrôle et de certification. De nombreuses coopératives de producteurs ont compris qu'investir dans la certification équitable leur permet d'accéder à des marchés du commerce équitable à des prix plus rémunérateurs que le marché conventionnel. La prime de développement versée par l'acheteur intègre le retour sur investissement de ce coût de certification. La plupart des organisations de producteurs sont donc en mesure de payer le renouvellement annuel de la certification.

Concernant les organisations de petits producteurs pour lesquels les frais de certification sont un frein à leur entrée dans le système, FLO a mis en place un fonds de certification couvrant jusqu'à 75 % des frais de certification.

Pour plus d'information sur l'audit et la certification : www.flo-cert.net